

## Les modalités de l' Assurance Automobile

|  |
|--|
| Date et durée  |
| Code formation : FMA06FR<br>Durée : 4 jours<br>Nombre d'heures : 28 heures   |
| Description  |
| Les formations assurances permettent d'acquérir les connaissances et les compétences spécifiques aux métiers de l'Assurance dans leur diversité. Elles sont prévues pour assurer aux stagiaires une progression régulière et rapide. Cette formation sur le <b>contrat d'assurance automobile</b> , permet au stagiaire d'acquérir toutes les connaissances spécifiques relative à ce type de contrat. |
| Objectifs  |
| L'objectif à l'issue de la formation est de connaître les bases juridiques de l'assurance automobile ainsi que les différentes garanties.  |
| Pré-requis   |
| Il faut avoir des connaissances générales sur le contrat d'assurance (FAM01FR).<br>Il est également préférable d'avoir des connaissances de base juridiques et réglementaires sur les assurances (FAM03FR).<br>Les formations ci-dessous sont recommandées.<br><u>Les principales règles du Contrat d'Assurance</u>  |
| Public   |
| Cette formation s'adresse au personnel des sociétés d'assurance amené à travailler sur les contrats d'assurance automobile.  |
| Cette formation s'adresse aux profils suivants   |
| <u>Agent général d'assurance</u>   |
| Programme  |
| <b>1. L'assurance automobile</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le parc automobile, les enjeux, l'évolution</li><li>• L'historique de l'assurance automobile</li><li>• L'importance des risques</li><li>• La sinistralité</li></ul>   |
| <b>2. Le contrat d'assurance automobile: ses garanties</b>   |

- La garantie obligatoire : la responsabilité civile
- Les garanties dommages facultatives

### **3. Le contrat d'assurance automobile: sa tarification**

- Les critères de tarification
- Les obligations de déclaration de l'assuré
- Les obligations d'information de l'assureur
- Le calcul de la prime et chargement

### **4. Le contrat d'assurance automobile: son fonctionnement et ses particularités**

- La vie du contrat
- Les franchises
- La date d'effet et la prise de garantie
- Le relevé d'information